

# ***Les sujets évoqués en séance du 9 décembre 2013***

## **Bilan du Téléthon**

L'ensemble des participants sont remerciés (membres des associations, élus, personnel communal) pour cette nouvelle journée de mobilisation réussie. Le résultat financier sera communiqué ultérieurement mais devrait s'approcher des 13 000 €.

## **Rythmes scolaires**

La commune doit remettre son projet d'aménagement scolaire à l'Académie le 31 janvier 2014. Suite à la rencontre du 14 novembre dernier, Il ressort que l'organisation du nouveau rythme scolaire au moment de la pause méridienne serait privilégiée. Les activités ne sont pas encore déterminées : à voir une éventuelle utilisation du CYBER BASE. Lorsque l'organisation du rythme scolaire sera finalisée, un questionnaire pourrait être adressé aux familles pour connaître l'éventuelle participation des enfants aux activités qui seront proposées.

## **Tarification de l'assainissement 2014**

Un document, récapitulant l'ensemble des tarifs appliqués depuis 2008 sur le service assainissement collectif, est remis aux conseilles. Sur ce budget annexe, les annuités d'emprunt s'élèveront à 65 000 € en 2015. A ce montant devront être ajoutées les charges de fonctionnement encore difficiles à évaluer sur la nouvelle station d'épuration. En 2013, les recettes de ce budget s'élèvent à 49 413,90 € pour la facturation de l'assainissement collectif et à 2 700,00 € pour les raccordements au réseau. Le budget « Assainissement » ne peut donc pas s'autofinancer. Au regard des annuités d'emprunt à venir, pour permettre l'autofinancement du budget, il faut augmenter les redevances de façon significative mais pas trop brutale en cette période de crise. Aussi au vu de ces différents éléments, il est proposé d'appliquer une augmentation de **5%** et les tarifs suivants pour la facturation 2014 :

### **1) Redevance assainissement pour les foyers alimentés par le réseau eau potable**

- Part fixe par foyer : **69,00 €**
- Part variable communale : **0,87 € le m<sup>3</sup>**

### **2) Redevance assainissement pour les foyers non alimentés par le réseau eau potable**

Monsieur le Maire précise que l'usage de puits est très répandu pour alimenter certaines habitations. Ces usages génèrent des eaux usées qui devront être traitées via le réseau collectif d'assainissement. Afin de soumettre ces habitations, totalement ou partiellement alimentées à partir d'un puits, à un régime équitable au regard des autres habitations, monsieur le Maire propose de facturer un volume annuel de **25m<sup>3</sup> par an et par personne habitant le foyer au 1er janvier de l'année**, en plus de la part fixe ci-dessus.

### **3) Redevance « Modernisation des réseaux »**

A cette redevance d'assainissement s'ajoutera la redevance «modernisation des réseaux» à reverser à l'Agence de l'Eau qui, pour l'année 2014 s'élèvera à **0,19 euro le m<sup>3</sup> consommé**.

Après discussion, le conseil municipal approuve ces différentes propositions et valide ces tarifs qui seront appliqués au 1er janvier 2014.

## **Dénomination de voiries**

Des travaux de viabilisation vont avoir lieu sur les anciens terrains LAUMONNIER pour lesquelles deux permis de construire ont été déposés. Une voie d'accès pour ces deux parcelles va être créée, ainsi qu'un passage pour accéder au nouveau parking de la salle

des fêtes. Il est proposé de donner des noms à ces deux voies. Aussi et après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les noms suivants :

1) pour la voie d'accès aux deux maisons : **Impasse du Lavoir**

2) pour la voie d'accès au nouveau parking de la salle des fêtes : **Passage du Lavoir**

Les pétitionnaires ayant déposé les permis de construire en seront informés, ainsi que la Préfecture et le cadastre.

### **Modification des statuts du SIEMML avec l'acquisition de la compétence « mobilité électrique »**

Il est présenté aux élus la note technique du SIEMML relative au déploiement d'infrastructures de recharge sur le Maine-et-Loire par l'installation de 540 bornes publiques pour les véhicules électriques. Cette compétence, nouvelle pour le SIEMML, entraîne une modification de ses statuts qui doit être approuvée en mairie.

### **Prestation de services en assurance**

L'appel d'offres pour les prestations de services en assurance est clos. Réception de quatre offres, transmises à Delta Consultant qui doit en préparer l'analyse. Celle-ci sera restituée, le vendredi 20 décembre prochain, à la commission d'appel d'offres qui choisira le ou les prestataires retenus pour des contrats effectifs au 1er janvier 2014.

### **Enfouissement des réseaux à Saint Germain**

Information des élus sur le choix du candélabre fait par l'association de Saint Germain lors de la visite au SIEMML le 18 novembre dernier. Il précise notamment que la lanterne choisie permet un éclairage d'ambiance et pas un éclairage public. Il indique également que le nombre d'implantations de lampadaires passera de 7 à 5. Le dossier avec ces modifications est à l'étude auprès du SIEMML et de l'ABF.